

Liste des décisions prises par le Collège de Zone le 20 juin 2025 à Beauraing

Conformément à l'article 124 de la loi du 15/05/2007 relative à la sécurité civile, la liste des délibérations est publiée par voie d'affichage au siège social de la zone ainsi que dans tous les postes de la zone ou sur le site internet de la zone.

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone approuve le procès-verbal de la séance du 05/06/2025 moyennant des corrections au point 5.

2. MP Maintenance, entretiens et réparations du parc ambulances et petits véhicules de marque Mercedes - Conditions et mode de passation

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver le cahier des charges N° 2025-005 du marché "Maintenance, entretiens et réparations du parc ambulances et petits véhicules de marque Mercedes" et le montant estimé qui s'élève à € 130.000,00 hors TVA ou € 157.300,00, 21 % TVA comprise ; De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable assorti de la technique de l'accord-cadre ; De consulter les opérateurs économiques suivants : GARAGE C. HAVELANGE (Mercedes) à 5500 Dinant - ETABLISSEMENTS HUET à 6900 Marche - G. LAMBERT & CO MERCEDES, à 5020 Rhisnes ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2025, article 351/127-06 et à inscrire au budget des exercices suivants.

3. MP Achat de batterie pour véhicules - Modification de marché

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la modification du marché 2023-004 "Achat de batteries pour véhicules - marché de stock", en acceptant le remplacement de la batterie référencée FK950 par la FK960 au prix de € 199,27 HTVA/pièce.

4. MP Mobilier de bureau, réfectoire et vestiaire (accord-cadre) - Attribution lot 1

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'attribuer le lot 1 du marché "Mobilier de bureau, réfectoire et vestiaire (accord-cadre) - Lot 1 (mobilier de bureaux et réfectoires)" au soumissionnaire ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse (sur base du meilleur rapport qualité-prix), soit la SRL BERHIN-MAGUIN, Avenue Prince de Liège, 205 à 5100 Jambes (Namur) aux prix unitaires mentionnés dans l'offre de ce soumissionnaire ; De fixer le délai de livraison pour les commandes individuelles à 70 jours de calendrier ; De ne pas attribuer le lot 2, faute d'offre ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2025, article 351/741-98 et à inscrire au budget des exercices suivants.

5. MP Achat polos et pantalons ambulanciers (accord-cadre) - Commande

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la commande de 130 polos floqués et 150 pantalons floqués, suivant l'accord-cadre 2024-047, à la société Condor Safety, à Krommebeekstraat, 44 à 8930 Menen d'un montant de € 19.968,60 hors TVA ou € 24.162,01 TVA comprise ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2025, article 351/744-51.

6. Vente de véhicules déclassés - Retrait décision 05/06 et nouvelle décision

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de retirer sa décision n° 5 du 5 juin 2025 ; De valider la vente de 27 véhicules déclassés et détaillés en annexe ; De valider la vente du véhicule n° 9 Porte-conteneur citerne Mercedes Actros 2003 séparément du conteneur en lui-même, qui est réservé à la Ville de Couvin ; De transmettre l'offre modifiée (sans le conteneur précité) à tous les acheteurs potentiels en même temps, sans accorder de priorité au personnel de la zone et en invitant d'autres sociétés que celles qui ont déjà acheté précédemment à la zone ; De vendre les véhicules par la procédure de soumissions sous pli fermé, en un seul lot dans un premier temps (délai 15 jours) et séparément si le montant minimal souhaité n'est pas atteint ; De valider le prix minimum de vente proposé par véhicule.

7. Master Plan 2030 - Redéploiement des infrastructures de la zone – Convention d'assistance avec le BEP

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage proposée par le Bureau économique provinciale (BEP), dans le cadre de la mise en oeuvre du Master Plan 2030 ; de proposer au Conseil de zone de ratifier la convention lors de sa prochaine séance ; D'engager la dépense au budget ordinaire de l'exercice 2025, article 351/122-48, pour les étapes 0, 1 et le début des étapes 2 et/ou 3.

8. Facturation aide médicale urgente - Réclamations

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de maintenir la facture n° A25-02856, le contact patient étant établi ; De dégrever les factures n° A25-03794 et A25-04616.

9. Nomination effective secouriste-ambulancier non-pompier volontaire

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de nommer à titre effectif, pour une durée de 6 ans, le secouriste-ambulancier non-pompier volontaire X au 1er juin 2025.

10. Nomination définitive sapeur-pompier professionnel

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de nommer à titre définitif comme sapeur-pompier professionnel Monsieur X au 17 juin 2025.

11. Assurance - Activités sportives pour les volontaires - Propositions de contrat

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver le projet de contrat d'assurance n° 45.508.039 d'Ethias, à savoir une couverture "accidents corporels" pour les agents volontaires non rémunérés qui participent à une séance de remise en forme au sein d'une caserne, avec une prime annuelle de 3.175,20 €, à proratiser pour le reste de

l'année 2025 ; De marquer son accord pour que cette couverture soit effective au 1er juillet 2025 ; D'approuver le paiement par le crédit à inscrire au budget ordinaire de l'exercice 2025, article 351/125-08.

12. Accident de travail - Incapacité permanente - Indemnisation

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'accorder une incapacité permanente à Monsieur X, sapeur-pompier volontaire à Vresse-sur-Semois, suite à l'accident de travail du 24 septembre 2024 ; D'acter que Monsieur X peut prétendre à une rente viagère annuelle fixe calculée en fonction de l'index en vigueur au moment de l'accident.

13. Recrutement Responsable du service Prévention B1 - Modification décision 05/06/25

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de modifier sa décision du 5 juin 2025 relative à la pondération des points pour les épreuves de recrutement d'un Responsable administratif B1 pour le service Prévention et de fixer comme suit les règles de pondération des épreuves : épreuve écrite : 50%, épreuve orale : 50%.

14. Recrutement employé administratif D4 - Modification décision 05/06/25

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de modifier sa décision du 5 juin 2025 relative à la pondération des points pour les épreuves de recrutement d'un employé administratif D4 et de fixer comme suit les règles de pondération des épreuves : épreuve écrite : 50%, épreuve orale : 50% ; De déclarer non recevable la candidature de Madame X.

15. Recrutement d'étudiants - Désignation

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de marquer son accord sur l'engagement de 4 étudiants sous contrat étudiant.

16. Convention d'occupation du centre de formation pratique d'Auvelais

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver l'autorisation d'occupation précaire d'infrastructures provinciales reprise en annexe afin de permettre aux secouristes-ambulanciers non-pompiers de suivre une formation SLCI ; D'approuver le fait que cette autorisation d'occupation est consentie à titre gratuit, comme une subvention en nature.

17. Projet GEPS (gestion des événements au niveau inter-communal) - Convention de test

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de marquer son accord sur la convention de test entre l'asbl Groupement d'Informations Géographiques et la zone DINAPHI pour une période de 6 mois ; De laisser le Commandant de zone identifier les membres du personnel qui doivent avoir un accès à l'application.

18. Projet OJ conseil du 11/07/2025

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone fixe l'ordre du jour du Conseil du 11/07/2025.

19. Commandant de zone - Suivi bimensuel

Le Collège prend connaissance du suivi bimensuel du Commandant de zone.

20. Divers

21. Visites d'entreprise - Délégation de l'employeur

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de désigner la personne suivante, avec un remplacement en cascade en cas d'empêchement de chacune, pour représenter l'employeur lors des visites d'entreprise prévues par les articles II.3-53 § 3 et II.7-10 du Code du bien-être au travail, en l'absence du Président : 1. un membre du Collège de zone - 2. le Bourgmestre en fonction de la commune où se situe le bâtiment à visiter - 3. le Commandant de zone - 4. l'Officier responsable du poste ; De faire mentionner cette délégation dans le ROI du Comité de concertation.

La Secrétaire de zone,
Sandrine DUMONT



Le Président
Antonin COLLINET

